COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAYRAN DU 11 AVRIL 2022

Présents : Mmes CASTANIER - DALPAYRAT- DELMAS- FERRAND B.-FERRAND M - SIRMAIN Sandrine - TEYSSEDRE.
Mrs DUPRE - FRAYSSE - GOTTARDO – MAZARS- MIQUEL - MOULY- SIRMAIN Samuel.

Absents et excusés : Mr Sébastien POUGENQ a donné procuration à Francis MOULY

Mr FRAYSSE Kévin a été nommé secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2022 est adopté par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le maire relève une augmentation des bases prévisionnelles pour 2022 de 5,53 % et présente les divers scénarii envisageables pour le vote des taux 2022.
Depuis 2021, l'article 16 de la loi de finances n°2019-1479 du 28 décembre 20129 pour 2020 prévoit que la part de TFPB revenant jusqu'alors aux départements est réaffectée aux communes. Ce transfert vise à compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur est appliqué au produit attendu, il est cette année de -51 098 € (*-48 072 € en 2021*).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal (*Pour : 15 voix – Contre : 0 voix - Abstention : 0 voix)* décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

Taxes	Taux 2021	Vote 2022 Taux constants
Foncier bâti	24.00	24.00
Foncier non bâti	23.27	23.27
C.F.E	8.99	8.99

Vote des budgets 2022

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les budgets, principal et annexe, avant le 15 avril.

Les tableaux ci-dessous résume les montants des budgets 2022

BUDGET PRINCIPAL		**FONCTIONNEMENT**	**INVESTISSEMENT**
DEPENSES	Opérations réelles	251 644,00	350 777,02
	Opérations d'ordre	101 348,84	0,00
RECETTES	Opérations réelles	352 992,84	249 428,18
	Opérations d'ordre	0,00	101 348,84
Sections équilibrées à		**352 992,84**	**350 777,02**

BUDGET D'ASSAINISSEMENT		**EXPLOITATION**	**INVESTISSEMENT**
DEPENSES	Opérations réelles	21 668,00	63 336,35
	Opérations d'ordre	50 115,59	12 835,57
RECETTES	Opérations réelles	62 788,02	22 216,33
	Opérations d'ordre	8 995,57	53 955,59
Sections équilibrées à		**71 783,59**	**76 171,92**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstention, les budgets 2022.

Demande de subventions pour la réalisation d'une vitrine sécurisée avec alarme visant à accueillir des objets mobiliers remarquables en l'église de mayran

Monsieur le Maire propose de demander des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aveyron pour la réalisation d'une vitrine sécurisée avec alarme visant à accueillir des objets mobiliers remarquables (3 croix objets classés

ou inscrits cf photos jointes). Ces 3 croix nécessiteront une restauration qui sera à prévoir sur le budget 2023.

Ces travaux seront réalisés par :
- Bernard ATGER, entrepreneur individuel, ébéniste, fabrication de la vitrine : 6 061,00 € H.T.
- C.M.S Rodez – SARL, fourniture et pose du système d'alarme : 1 307,10 € H.T.
- BROUSSY électricité, E.U.R.L., réalisation du branchement électrique : 532,82 € H.T.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

- **APPROUVE** le projet,
- **SOLLICITE** l'attribution de subventions auprès :
  - de la DRAC à hauteur de 40 %,
  - du Conseil Départemental de l'Aveyron à hauteur de 20 %,
  - du Conseil Régional Occitanie à hauteur de 20%.

- **DECIDE** du calendrier suivant : travaux octobre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le programme d'aménagement et mise en sécurité de l'entrée ouest du bourg : les bordures sont faites, l'entreprise en charge des plantations doit débuter cette semaine, suivra ensuite l'aménagement du chemin piétonnier, pose de GNT, de sable. Comme déjà vu lors de la dernière séance, le revêtement de la voie sera fait en juin. Tout sera terminé pour la saison estivale.
- Un rendez-vous a été pris pour l'installation de la fibre le jeudi 21 avril. Des techniciens s'affairent pour desservir le maximum de foyers éligibles.
- Monsieur le maire donne une information qui nous est parvenu d'un particulier. Le bus Rodez/Villefranche-de-Rouergue ne s'arrête plus à l'abris bus mis en place par le Conseil Départemental à l'aire de Co-voiturage. Après avoir interrogé les services de la Région maintenant en charge des transports publics, il nous a été confirmé qu'en effet les transporteurs ne s'y arrêtent plus depuis septembre 2021, la Région ayant estimé que la manœuvre de tourner à gauche en venant de Rodez n'était pas sécurisée. Les élus sont surpris étant donné que le ramassage scolaire prend exactement la même route et ce depuis de nombreuses années et effectue cette même manœuvre sans que cela ne pose problème. Les élus départementaux et régionaux seront interrogés sur ces questions.
- Un point est également fait sur le projet de MAM ou de micro-crèche. L'association Familles Rurales a été contactée et a confirmé qu'elle gérait bien plusieurs structures petite enfance sur l'Aveyron. Un rendez-vous est fixé avec le responsable le vendredi 22 avril à 10h et un technicien pour discuter avec les élus qui pourront être présents et visiter le local. D'autres porteurs de projet nous ont contactés. Nous avons rendez-vous samedi 30 avril à 10h30 à la mairie.
  Monsieur le maire s'est rendu au forum petite enfance à Rignac samedi 9 avril où il a pu rencontrer et échanger avec la personne de la CAF et le Vice-Président Délégué de la Communauté des Communes sur le fait qu'une MAM est un projet adapté aux petites communes et que la compétence petite enfance, nécessaire au projet de micro-crèche est détenue par la CCPR. Il ressort de cet entretien qu'il nous faut continuer à étudier la meilleur solution (la MAM nécessite, pour que le projet soit économiquement équilibré, qu'il existe 3 nourrices disposant de 4 agréments chacune qui soient intéressées par ce projet, ce qui n'est pas le cas actuellement, par contre pour un projet de micro-crèche, peut être est il possible que la compétence soit, du moins en partie, restituée à la commune afin de pouvoir avancer avec comme argument le fait qu'elle pourrait accueillir bien plus que les enfants de Mayran, la commune étant sur l'axe Rodez – Villefranche-de-Rouergue et des familles d'autres communes faisant déjà garder leurs enfants par les 4 assistantes maternelles exerçant sur le territoire communal. Sans oublier l'atout d'un développement d'entreprises dynamiques).
- Afin de pouvoir travailler sur le prochain bulletin municipal de mai/juin la commission de cette année s'est constituée.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le maire déclare la séance close à 22h00.